

Écologisme et « Bien commun »

par Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Frénésie ? Depuis le départ de Nicolas Hulot du gouvernement, les appels à sauver la planète se multiplient. « Une marche pour le climat » a même été organisée ce samedi 8 septembre dans les princi-

pales villes du pays à grand renfort de publicité. De nombreuses personnalités, y compris syndicales, se joignent à « ce cri d'alarme ». La priorité, c'est le réchauffement climatique et « si nous ne faisons rien, ce

sera la catastrophe », nous disent ceux qui surfent sur l'indignation légitime que provoquent les multiples saccages de l'environnement engendrés par les multinationales. Mais regardons de plus près.

Parmi les nombreux appels lancés, celui publié dans *Alternatives économiques* a le mérite de la clarté : « Au nom de la sauvegarde du bien commun, nous demandons au gouvernement de lancer d'urgence un grand programme d'investissement public en faveur de la transition écologique et bas carbone, dont le montant serait isolé du déficit budgétaire », puis « nous affranchir des pesticides et d'autres polluants, du charbon, du pétrole, du gaz fossile etc., est un impératif si nous voulons préserver notre santé, notre économie, la capacité d'agir des futures générations et construire une société résiliente ».

La tribune d'Alain Grandjean et de Gaël Giraud du 22 août 2018, publiée par *Alternatives économiques*, est à l'origine de cette lettre ouverte au gouvernement.

Alain Grandjean est membre de la fondation Hulot depuis 2005 et a participé à la rédaction du chapitre « Taxe carbone » du pacte écologique de Nicolas Hulot. Gaël Giraud est lui membre de la Compagnie de Jésus depuis 2004 et a été ordonné prêtre en 2013. Il dispose d'une fiche détaillée sur le site du collège des Bernardins. Ces deux spécialistes de « l'écologisme » sont de fervents partisans des thèses du développement durable (voir encadré).

Développement durable et « Bien commun »

Pour le Développement durable, le « bien commun » c'est la planète. La défense de celle-ci doit passer avant les « égoïsmes » individuels. D'où un appel constant à la responsabilité sociale et collective, combiné à la culpabilisation individuelle.

La recherche de meilleures conditions de vie, de travail, de salaire, d'instruction, de protection sociale et de retraite n'est acceptable qu'à partir du moment où elle est compatible avec la défense du « bien commun ». Les organisations syndicales porteuses de ces revendications sont rappelées à cette exigence.

Ce n'est pas une idée nouvelle : en 1891 déjà, l'encyclique papale *Rerum Novarum* recommandait aux ouvriers d'accepter « la douleur et la souffrance » et de renoncer à la lutte de classe, au nom du « bien commun ».

Le recours au « bien commun » dans cet appel n'est pas le fait du hasard. Ni la proposition d'isoler les dépenses publiques liées aux Énergies Renouvelables (ENR) du déficit



public. Pour les autres dépenses, celles des différents ministères, des services publics républicains, l'entretien des routes et des infrastructures, la culture, les rémunérations des fonctionnaires, etc., tant pis, ce n'est pas la priorité. Ces dépenses devraient donc rester soumises à la dictature des 3 % de déficit public imposée par l'Union européenne. À une deuxième exception près tout de même, celle des dépenses militaires avec cet objectif de franchir en 2025 la barre des 50 milliards d'euros contre 34,2 actuellement. La guerre serait-elle bonne pour la planète ?

Énergies renouvelables : Mythe et réalité

Nos deux « spécialistes » réclament donc d'urgence « un grand programme d'investissement public en faveur de la transition écologique et bas carbone ». Curieuse demande ! La programmation pluriannuelle des investissements 2018-2023 prévoit déjà d'augmenter de 42 TWh (équivalent à la production de six réacteurs nucléaires) la production des Énergies Renouvelables. L'investissement doit s'élever à 53 milliards d'euros sur 5 ans, soit 10 milliards par an, sans compter les travaux d'adaptation des réseaux, chiffrés par RTE à 2 milliards par an. Pour 2018, la dépense publique à la charge du citoyen s'élèvera donc à 20 milliards d'euros, en comptant les 8 milliards de subvention aux énergies renouvelables⁽¹⁾. Des dépenses publiques folles⁽²⁾, toujours à la charge des contribuables, qui dopent un marché des plus juteux. Et il faudrait faire plus ?

Mais ce n'est pas tout. L'abandon du « charbon » - entre autres - est un « impératif », précise l'appel. La fermeture de la centrale thermique de Cordemais, avec les conséquences désastreuses pour l'économie locale,

les 1 500 salariés (400 gaziers électriciens et plus de 1 000 emplois liés), ainsi que les risques de black-out ne peuvent bien entendu pas émouvoir ces partisans du « bien commun ». L'objectif affiché est de réduire les émissions à effet de serre. Or, la France est un pays à faible émission de carbone. Le système électrique allemand - avec ses 50 % de capacité en ENR - est environ six fois plus émetteur de carbone que le système français au kWh produit. Et l'électricité pour les consommateurs allemands est deux fois plus chère qu'en France.

L'Allemagne est souvent citée comme un modèle d'engagement dans l'économie verte. Mais voilà, en Allemagne, quand il fait froid, qu'il n'y a plus de vent et que le soleil joue à « cache-cache », ce sont les centrales au charbon et au gaz qui fournissent l'électricité faute de nucléaire⁽³⁾, c'est-à-dire encore plus de CO₂. C'est la marche forcée à l'investissement vert qui a conduit l'Allemagne dans cette situation si particulière⁽⁴⁾. Profits obligent.

Le dogme écologiste contre l'écologie

Le problème majeur dans notre pays, ce n'est pas le carbone. Aujourd'hui en France, 4 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique et plus de 8 millions consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement. La marche à la dérégulation et à l'ouverture à la concurrence contre EDF ne peut conduire qu'à une détérioration de cette situation. La loi sur la « Transition énergétique », fondée sur la décroissance, se fixe comme objectif de réduire la consommation finale d'énergie de 12 % en 2023, 20 % en 2030 et 50 % en 2050. Pourra-t-on se chauffer, travailler et vivre normalement en 2050 avec un tel objectif ?

L'ex-ministre Jean-Louis Borloo a instauré en 2010 avec la loi NOME un mécanisme diabolique, obligeant EDF à vendre à perte de l'électricité à des concurrents (fournisseurs alternatifs d'électricité), qui n'en produisent pas eux-mêmes mais la revendent plus cher, avec une marge consistante.

Nous pourrions multiplier les exemples sur les contradictions des propos et décisions prises au nom de l'écologie⁽⁵⁾.

Dernière illustration : le Grenelle de l'environnement Hulot-Sarkozy de 2007 avait prévu un objectif de développement du transport ferroviaire de marchandises. Mais depuis le transport par route a encore progressé (85 % aujourd'hui). La marche à la privatisation du rail avec ses fermetures de lignes n'y est pas pour rien. Tout comme l'abandon des investissements dans le domaine. Sur le marché français, 60 000 des 85 000 wagons du fret arrivent aux 2/3 de leur durée de vie estimée à 60 ans. Leur remplacement inéluctable aurait dû être programmé selon un calendrier rationnel. Mais la priorité n'était sans doute pas à ce type d'investissement et les « écologistes » de tout poil n'ont pas bougé le petit doigt pour aider les ABRF (Ateliers Bretons de Réalisations Ferroviaires) de Châteaubriant et ses salariés à sortir de l'ornière en 2014.

L'écologie est une science qui étudie

les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux. Elle est porteuse d'une aspiration légitime d'équilibre entre l'« homme » et son environnement.

L'écologie politique (ou écologisme), c'est autre chose. Elle sert aujourd'hui à justifier les subventions publiques massives accordées au patronat de la « croissance verte », ainsi que la spéculation boursière sur les émissions de CO₂. Elle vise également à subordonner les intérêts collectifs et particuliers de la classe ouvrière à l'impératif absolu du « sauvetage de la planète ». Nous devons donc combattre l'écologisme et ses préjugés, même si nous savons avec Einstein qu'il « est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome ».



« Décroissance et Développement durable »

Quelques repères

La décroissance est une théorie apparue dans les années 1970, selon laquelle la croissance économique constitue davantage une source de nuisances que de bienfaits pour l'humanité.

Le rapport du club de Rome ou rapport « Meadows » affirme en 1972 que « la planète n'est pas assez vaste et ses ressources ne sont pas suffisantes pour tolérer plus longtemps le comportement égocentrique et agressif de ses habitants ». Le rapport préconise à la fois une réduction de la croissance démographique - suggérant la règle de deux enfants par famille - et la réduction de la consommation. Le club de Rome, présidé par un riche industriel italien, se permet de prévoir l'apocalypse de l'humanité en se basant « sur l'état actuel des connaissances » et « des limites de la planète ». Elle prévoit un épuisement des ressources en hydrocarbures pour 2010 ! À l'instar de la théorie du pasteur Malthus, celle de la décroissance évite de prendre en compte les conditions dans lesquelles se développe la

relation de l'homme avec la nature, intégrant non seulement les progrès technologiques, mais également la capacité des sociétés humaines à enrichir cette relation. S'inscrivant fondamentalement dans le cadre conservé et indépassable du capitalisme, le Club de Rome pronostique une limite à l'accroissement du bien-être des peuples.

En avril 1987, l'ONU publie le rapport « Brundtland ». Ce rapport reprend l'essentiel des théories du club de Rome et préconise un développement « soutenable » ou « supportable » pour « sauver la planète ». La première traduction française utilise le terme de « développement durable » et cette traduction controversée restera dans le vocabulaire. La taxe carbone fait son apparition, avec pour fonction d'agir comme « police des consciences », stigmatisant la nature prédatrice de l'« homme » vis-à-vis de la « nature ». Les mesures de « transition énergétique », mises en œuvre actuellement, découlent du rapport « Brundtland ».

⁽¹⁾ Ces dépenses publiques massives sont pour l'essentiel prélevées sur les consommateurs via la facture d'électricité sous la forme de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE).

⁽²⁾ Le coût du soutien à l'électricité photovoltaïque est faramineux pour un résultat dérisoire, note dans une récente étude la Cour des comptes. Ainsi, les seuls contrats signés avant 2010 pèseront au total, lorsqu'ils seront arrivés à terme, pas moins de « 38,4 milliards d'euros pour les finances publiques » pour... 0,7% de la production d'électricité. Ces contrats représenteront encore 2 milliards par an en 2030 et représentent une subvention de 480 € par MWh. L'éolien est un peu moins dispendieux. Mais les chiffres sont, là aussi, cruels : des contrats de l'éolien vont coûter « 40,7 milliards d'euros en 20 ans » pour... « 2% de la production française », précise le rapport. Récemment, les appels d'offres pour l'éolien offshore flottant de 2015 pourraient se traduire par un coût de 1,7 milliard d'euros pour moins de 100 MW de puissance installée et 390 GWh par an, soit... 0,07% de la production nationale, notent les magistrats.

⁽³⁾ Si le nucléaire et le thermique à flamme peuvent fonctionner les trois quarts du temps sur l'ensemble de l'année, l'hydraulique ne fonctionne qu'un tiers du temps, l'éolien un quart du temps et le solaire moins d'un sixième. Qui plus est, nucléaire, thermique et hydraulique sont des « énergies pilotables », c'est-à-dire qu'on les fait fonctionner à la demande, ce qui n'est pas le cas des autres énergies.

⁽⁴⁾ Précisons également que si les Énergies renouvelables ne brûlent pas de combustible fossile et n'émettent donc pas de CO₂, elles sont néanmoins hautement consommatrices de matières premières, métaux lourds très toxiques, bétons et ferrailles. Elles ont un coût (5 centimes le kWh par le nucléaire, 7 par le gaz et le charbon, entre 8 et 20 par l'éolien, suivant qu'il est terrestre ou maritime, et entre 20 et 25 par le photovoltaïque). La facture pour les utilisateurs risque de s'envoler... même si le principe de tarifs régulés pour l'électricité est maintenu en France.

⁽⁵⁾ La fusion des instances de représentation du personnel avec à la clé la dissolution du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans une instance unique va réduire la possibilité pour les syndicats d'alerter sur les risques « environnementaux » pour les salariés et au-delà pour les populations.